

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 13 NOVEMBRE 2017

Le Chef d'Etablissement ouvre la séance à 17h00, le 13 novembre 2017 après avoir constaté que le quorum était atteint (16/18).

Il félicite les nouveaux membres élus du Conseil d'Établissement et espère que la collaboration entre les différents interlocuteurs sera riche et constructive pour l'année 2017 - 2018. Il tient également à excuser l'absence de M. Max Baquian, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle retenu à Lisbonne et Monsieur Paulo Carvalho, CPE pris par l'organisation de la rencontre inter-cvl de la zone ibérique qui se tiendra mardi 14 et mercredi 15 novembre au LFIP.

Le Chef d'Etablissement propose de commencer la séance et rappelle l'ordre du jour qui doit être approuvé :

- 1) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement
- 2) Installation des instances de fonctionnement et des commissions
- 3) Carte des emplois
- 4) Orientation post-baccalauréat
- 5) Travaux, sécurité et PPMS
- 6) Voyage de l'option Arts Plastiques
- 7) Compte-rendu du Conseil d'école et présentation des sorties avec nuitées du premier degré
- 8) Questions diverses.

**POUR : 16      ABSTENTIONS : 0      CONTRE : 0**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Chef d'Etablissement informe les membres du conseil d'établissement que le secrétariat de séance sera tenu par l'administration.

### POINT 1 : Le règlement intérieur du Conseil d'établissement

Le chef d'établissement propose une version mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'établissement. Il fixe le cadre des discussions qui doivent être conduites avec le souci du respect et de l'écoute de tous les intervenants.

Il propose de répondre favorablement à la demande préalable de l'Association des parents d'élèves de modifier l'article 16 en ces termes :

« Le compte rendu sera rédigé en français et distribué dès que possible aux membres du Conseil d'établissement. S'il est approuvé par les membres au bout de deux semaines, il sera inséré sur le site. Une note de synthèse en portugais, rédigée sous le contrôle de la Direction, sera affichée en portugais sur le site ».

Aucune autre demande de modification n'ayant été proposée, il est procédé au vote d'adoption du Règlement intérieur.

**POUR : 16      ABSTENTIONS : 0      CONTRE : 0**

Le règlement intérieur sera joint à ce compte-rendu.

## POINT 2 : Les différentes commissions élues au sein du Conseil d'Établissement

Le chef d'établissement rappelle brièvement la mission de chaque commission :

- **Le Conseil du 2<sup>nd</sup> degré** prépare les travaux du Conseil d'Établissement pour ce qui concerne le second degré, notamment dans les domaines suivants : la structure pédagogique, l'organisation du temps et du calendrier scolaires, les projets et l'organisation des voyages scolaires, les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire...
- **Le Conseil de Discipline**, issu du Conseil d'Établissement, est destiné à juger des manquements graves au règlement intérieur qui appellent une sanction supérieure à 8 jours d'exclusion et qui dépassent les seules compétences du Chef d'Etablissement.
- Le **CESC**, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière : d'éducation à la citoyenneté et à la prévention de la violence, d'aide aux parents en difficultés et lutte contre l'exclusion, d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives
- **La Commission Hygiène et Sécurité** est consultée pour toute question relative à l'hygiène et la sécurité de la communauté éducative, pour toutes les mesures de sécurité à prendre, pour la proposition d'actions de formation à mettre en œuvre.

Le Chef d'Etablissement rappelle qu'il a été demandé à chaque partie constituante du Conseil d'Établissement de se déterminer à l'avance pour désigner ceux de leurs membres qui participeront aux différentes commissions. Ceci a donné lieu à l'élaboration des listes jointes en annexe.

## POINT 3 : la carte des emplois

Le chef d'établissement rappelle que la procédure de propositions de transformation, fermeture ou d'ouverture de postes de résidents pour la rentrée 2018-2019, normalement engagée lors du premier Conseil d'établissement de l'année a été reportée au deuxième conseil d'établissement de l'année à la demande de l'AEFE. Le Comité technique de l'Agence se réunira le 21 novembre prochain et étudiera les demandes formulées par les établissements du réseau.

Le chef d'établissement rappelle également le contexte budgétaire contraint auquel doivent faire face l'Agence et les établissements du réseau. Dans ce contexte, des fermetures de postes et un redéploiement de la carte des emplois à l'échelle mondiale sont annoncés.

L'AEFE a pris la décision de fermer des postes d'expatriés (80) et de résidents (100). Ces suppressions correspondent à des départs en retraite, des « rompus de temps partiels » ou des postes non pourvus depuis la rentrée 2017 pour les résidents, ou à des fins de mission (4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année) pour les expatriés. Pour le LFIP, le poste RE 1 n° 2565 (professeur des écoles) est fermé.

Les parents d'élèves s'inquiètent des mesures décidées par l'AEFE et souhaitent connaître l'impact qu'elles auront sur le LFIP. Le chef d'établissement précise que le service du poste fermé, comme cette année, sera assuré par un professeur en recrutement local et que l'augmentation de la participation financière complémentaire pour 2018 ne sera pas automatiquement et en totalité compensée par une augmentation des droits de scolarité.

Les représentants des personnels regrettent cette décision et donnent lecture d'une motion, jointe à ce compte-rendu, qu'ils souhaitent adresser au Conseiller de coopération et d'action culturelle.

L'avis du conseil d'établissement sur la fermeture du poste RE 1 n° 2565 est demandé :

<b>FAVORABLE : 4</b>	<b>DEFAVORABLE : 12</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>
----------------------	-------------------------	------------------------

Le résultat est consigné dans l'acte administratif N° 01/2017.

Le chef d'établissement interroge le conseil d'établissement sur l'opportunité d'une demande d'ouverture d'un poste de résident. Des échanges qui s'ensuivent ressortent plusieurs arguments :

- Cette demande est justifiée par le fait du niveau du taux d'encadrement par des personnels résidents (12 support résidents dans le premier degré sur 27 postes ; un résident pour 35 élèves dans le second degré) alors que les effectifs augmentent.
- Le choix porte sur une création dans une discipline scientifique, la SVT, avec une certification complémentaire en anglais, du fait des difficultés à recruter dans ces disciplines en contrat local et dans l'hypothèse de la création d'une deuxième division en série S en cycle terminal. Les représentants des personnels enseignants regrettent toutefois que ce choix porte sur le second degré et sur cette discipline alors que d'autres, les lettres modernes en particulier, auraient pu être privilégiées.
- Cette demande s'inscrit dans le contexte du redéploiement des postes à l'échelle mondiale en fonction de l'évolution des différents établissements du réseau.

Compte tenu de toutes ces informations, le Chef d'Etablissement demande la création d'un poste de résident professeur de sciences de la vie et de la terre, avec une certification complémentaire en anglais pour l'année scolaire 2018/2019. Il recueille l'avis des membres du Conseil d'Etablissement sur cette modification de la carte scolaire.

<b>FAVORABLE : 10</b>	<b>DEFAVORABLE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 6</b>
-----------------------	------------------------	------------------------

Le résultat est consigné dans l'acte administratif N° 02/2017.

#### **POINT 4 : l'orientation post-baccalauréat 2017**

Le proviseur adjoint salue l'excellence des résultats du D.N.B (100% de réussite) et du baccalauréat (98% de réussite). Ils reflètent également l'excellence du travail des enseignants au service de la réussite des élèves.

Les élèves se sont majoritairement orientés vers le Portugal (54%) mais il est à noter que 35% ont fait le choix des études supérieures en France, ce qui place le Lycée Français International de Porto au-dessus de la moyenne de l'ensemble de la zone ibérique. A noter que 11% des élèves ont fait le choix d'autres pays étrangers (GB Canada Pays Bas).

1 élève a bénéficié d'une bourse d'excellence major de l'AEFE et deux élèves du LFIP ont intégré l'université de médecine de Porto.

Le chef d'établissement tient à préciser aux parents que les élèves obtiennent pour la très grande majorité d'entre eux l'un de leurs choix prioritaires d'orientation, que ce soit au Portugal, en France ou à l'étranger, confirmant ainsi l'excellence de leur formation et la qualité de leur choix d'orientation. Ce constat illustre donc toute la pertinence du

choix de la poursuite d'études de nos élèves, des plus jeunes aux plus grands, au Lycée français international de Porto.

#### **POINT 5 : Travaux – Sécurité - PPMS**

La Directrice Administrative et Financière fait un point de situation sur les travaux réalisés depuis l'été dernier : réfection des huisseries des bâtiments B et C, remplacement des vitres par du double-vitrage et installation de stores intérieures et extérieures, installation de meubles et armoires dans le bâtiment C, réfection de la cour du bâtiment B, élagages d'arbres.

La Directrice Administrative et Financière fait ensuite un point de situation sur la sécurité :

- Le PPMS, plan particulier de mise en sûreté, a été actualisé à la rentrée scolaire 2017/2018
- Un exercice d'évacuation a été organisé le 17 octobre dernier et s'est déroulé de manière satisfaisante
- Une demande de subvention a été faite auprès de l'AEFE pour l'installation de grilles de protection à l'intérieur et une clôture sur la partie non-équipée de la façade du lycée.

Elle précise, enfin, qu'un exercice de confinement sera réalisé au cours de l'année scolaire.

#### **POINT 6 : voyage de l'option Arts Plastiques**

Le chef d'établissement présente le projet déposé par le professeur d'Arts Plastiques des élèves de premières et terminales : il s'agit de découvrir le patrimoine artistique, culturel et historique de la ville de Madrid du 9 au 12 février 2018.

Il demande l'avis du Conseil d'établissement sur la participation maximale des familles à ce voyage, fixée à 300 euros.

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

#### **POINT 7 : Compte rendu du Conseil d'école et présentation des sorties avec nuitées du premier degré**

M. Esnault présente les sorties, qui s'inscrivent dans le projet d'établissement et dans une cohérence des parcours culturels travaillés depuis septembre 2013. Les projets réalisés qui ont donné entière satisfaction sont reconduits.

CP – La nuit des lutins – lycée – 1 nuit (gratuit)

CE1 – Oceanário – Lisbonne – 2 jours. 1 nuit +- 120€130€ 3 dates

CE 2 – Santarém Aljustrel Ferreira do Alentejo centre Portugal – 2 jours. 1 nuit + -120€130€ 1 date

CM1 – Batalha – mai. – 2jours. 1 nuit +-120€130€ 2 dates

CM2 – Sao Pedro do Sul Viseu – juin. – 2 jours. 1 nuit +- 100€110€ 2 dates

Les budgets définitifs se situeront dans la fourchette de l'an dernier. Les paiements seront échelonnés, comme les années précédentes.

Le chef d'établissement demande l'avis du Conseil d'établissement sur la participation maximale des familles pour chaque voyage fixée à 130 euros.

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

## POINT 8 : Questions diverses

### QUESTIONS DES ELEVES

- Budget pour l'option APL de Terminale : le chef d'établissement précise que le montant alloué pour cette option doit être discuté en amont de la rentrée scolaire pour répondre à l'ensemble des besoins.
- A leur demande, les élèves sont autorisés à se rendre au CDI en passant par l'entrée du hall du bâtiment administratif.
- Les fixations des casiers seront sécurisées à la demande des élèves. Le chef d'établissement précise également que les cadenas à code sont amenés à ne plus être utilisés au profit de cadenas à clés.
- Le chef d'établissement estime que le nombre de poubelles mises à disposition est suffisant et en appelle à l'action des éco-délégués pour sensibiliser les élèves de la nécessité de les utiliser systématiquement.

### QUESTIONS DES PERSONNELS :

- **Peut-on envisager une prime annuelle (comme l'ISOE pour les résidents) de suivi des élèves pour les personnels enseignants de droit local ?**
- **Compte tenu des difficultés pour trouver un logement pour les nouveaux arrivants, peut-on envisager un accord avec une ou des agences immobilières qui fourniraient des listes de logement au personnel du lycée ?**
- **Compte tenu des prix des locations de logement pour les nouveaux arrivants en contrat local, peut-on envisager des hausses de salaire pour les 1ers échelons de la grille ou des primes d'aide à l'installation ?**

Ces trois questions ne relèvent pas de la compétence du conseil d'établissement mais le proviseur souhaite préciser que le comité de gestion du LFIP et la Direction de l'établissement sont très attentifs à ces situations, rappelle qu'une indemnité d'accompagnement (sur le modèle de la part fixe de l'indemnité et suivi et d'orientation des élèves des professeurs résidents) a été accordée aux professeurs de droit local l'année dernière et qu'une réflexion sur la refonte des grilles salariales des enseignants est en cours (afin de prendre en compte une ancienneté au-delà de 31 ans).

- **Les périodes de récréation des classes de primaire créent des nuisances sonores pour les salles du bâtiment du secondaire côté cour, peut-on envisager un corridor plus large au rez-de-chaussée et un meilleur contrôle des élèves ?**

Une réflexion est en cours à ce sujet ; la surveillance sera renforcée pour faciliter le contrôle des élèves.

## QUESTIONS DES PARENTS

1. **Gostaríamos de saber quando serão infirmados os pais que serão parents délégués de classe . Parece nos que já surgiram problemas que poderiam ter sido resolvido por estes e portanto já deveriam estar nomeados.**

Cette demande a été satisfaite, en amont de la tenue du Conseil d'établissement.

2. **No seguimento da questão já colocada em reuniões anteriores, gostaríamos de saber se a escola já pôs em prática a exigência de apresentação Registo Criminal (casier judiciaire) como critério de admissão de funcionários.**

Cette question ne relève pas de la compétence du Conseil d'établissement ; cependant le chef d'établissement précise que ce document sera demandé aux deux personnes nouvellement recrutées et que cette demande sera ensuite systématique.

3. **Gostaríamos que fosse assegurado um certo padrão geral dos programas leccionados ou seja uma harmonia nos temas focados entre as várias classes do mesmo ano, e assegurar que todos os transitem para anos seguintes com as mesmas bases de conhecimento.**

Le chef d'établissement précise la distinction entre les programmes scolaires qui relèvent d'un cadre réglementaire et obligatoire et leur mise en œuvre qui relève de la responsabilité pédagogique des professeurs dans le respect des documents d'accompagnement des programmes, des recommandations des inspecteurs de l'éducation nationale, des inspecteurs pédagogiques et des orientations du service pédagogique de l'Agence. D'autre part, les représentants des personnels enseignant précisent que des progressions communes existent.

4. **Relativamente à alteração do regulamento interno não estamos de acordo com o artigo 16.Trata se de uma tarefa para a qual se exigem competências específicas de tradutor e para as quais nenhum dos membros dos representantes dos pais têm qualificações. Consideramos ser esse um trabalho administrativo da escola.**

Question abordée dans le point 1 de l'ordre du jour

5. **Gostaríamos de saber se haverá alguma sensibilidade da escola para atribuir determinadas “ especificidades” de competências no que diz respeito aos alunos que praticam desportos federados. Ou seja, reconhece a escola algum estatuto especial de aluno federado.**

Deux cas de figure :

- élève français reconnu comme sportif de haut niveau (appartenance aux pôles France ou pôle Espoirs par le ministère des sports) : possibilité d'un aménagement de la scolarité (prévu par la circulaire 2006-123 conjointe du MEN et du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative) : rythme scolaire, recours aux technologies de l'information, aménagements des épreuves / élève non reconnu comme sportif de haut niveau mais pratique intensive : des aménagements sont possibles en relation avec l'établissement et la famille.
- élève portugais : le même statut existe mais il n'est pas reconnu pour des élèves scolarisés dans des écoles non portugaises. Donc pas de mesure d'accompagnement « officielle ». Cependant, des aménagements sont aussi possibles en interne en relation avec la famille et l'établissement.

6. **Também mostramos aqui preocupação com os alunos que estão constantemente a visitar a enfermaria !! Mesmo que não tenham nenhum problema de saúde . Quem faz a triagem das idas à enfermaria?**

**Parece nos que algumas destas crianças precisam de apoio de outro nível, talvez psicológico .Portanto seria bom que o psicólogo fosse informado e analisasse estas situações.**

Le chef d'établissement précise que les statistiques de passage à l'infirmerie depuis le début de l'année ne font pas apparaître des passages plus fréquents que lors des années précédentes. Les parents en sont informés, via un coupon écrit remis à l'élève dans le premier degré, via le serveur pronote dans le second degré.

Il précise qu'effectivement les élèves peuvent se rendre auprès de l'infirmière davantage pour des problèmes psychologiques que des soucis de santé. L'infirmière peut, dans certains cas, réorienter les élèves vers le psychologue de l'établissement.

**7. Sabendo nós que houve cortes orçamentais relevantes na aefe, gostaríamos de saber qual o impacto que está situação terá na nossa escola, mais concretamente no valor das propinas.**

Le chef d'établissement rappelle que l'établissement s'est engagé pendant cinq ans à une augmentation modérée des frais de scolarité. Le comité de gestion et la direction travaillent de conserve pour limiter la hausse des frais d'écolage pour la rentrée 2018 en tenant compte :

- Des contraintes budgétaires de l'AEFE et des mesures qui s'appliquent aux établissements du réseau (augmentation de la participation financière complémentaire sur les frais de scolarité de 6 à 9 %)
- De la volonté de maintenir une qualité de service satisfaisante (accompagnement des bas salaires) et d'assurer une bonne maintenance de notre outil de travail (sécurisation du réseau informatique).

Il précise que les travaux d'élaboration du budget s'appuient sur l'hypothèse d'une augmentation plus forte que les années précédentes mais modérée (moins de trois %).

**8. Relativamente aos manuais, sabemos que ainda há crianças a receberem materiais.**

Des retards de livraison sont effectivement à déplorer. Ils s'expliquent par l'impact de la réforme du collège sur les commandes et auxquelles les éditeurs n'ont pas toujours été en mesure de répondre dans les temps voulus, surtout pour les établissements français à l'étranger.

**9. Por fim, qual a obrigatoriedade dos professores relativamente à colocação de informação no pronote**

Le cahier de texte est une obligation de service et il est obligatoirement dématérialisé depuis la rentrée 2011. Il sert de référence aux cahiers de texte individuels et doit être de façon permanente, à la disposition des élèves qui peuvent à tout moment s'y reporter, assure la liaison entre les professeurs et les parents. L'application numérique du cahier de textes permet de mieux informer les familles tout en introduisant une souplesse nouvelle dans la personnalisation des travaux demandés aux élèves. L'occasion est ainsi donnée de rappeler aux professeurs l'importance qui s'attache au cahier de textes de classe qui, même dématérialisé, constitue un document officiel, à valeur juridique. Il sera tenu par chaque professeur concerné et sera à la disposition des personnels de direction et d'inspection qui devront les viser, dans le cadre de leur mission.

Au LFIP, la tenue des cahiers de texte est satisfaisante : le niveau de renseignement statistique très satisfaisant. Il est toutefois peut-être nécessaire de préciser davantage les contenus, les devoirs à faire ou la mise à disposition de documents de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00. Le chef d'établissement invite les membres du Conseil d'établissement à se retrouver autour d'un rafraîchissement.



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger